

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 AOUT 2015

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Pierre Etienne CONTESSE, René SCHEIDER, Jean-Paul VIVIEN, Camille SIMAR, Mesdames Magalie SCHOLLAERT, Dominique JAVOUREZ, Céline VUAGNOUX.

ABSENTS : Messieurs David LAPALUS, Olivier DEFAUT, Mesdames Evelyne MURGER, Martine BRICOUT.

SECRETAIRE : Dominique JAVOUREZ.

Le compte-rendu de la séance du 26 Juin 2015, est adopté à l'unanimité.

I° - EXAMEN ET APPROBATION DU RAPPORT DE LA C.L.E.C.T
--

Pierre-Etienne CONTESSE, rappelle les fonctions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et présente le rapport approuvé par cette commission le 4 Juin 2015 puis par le Conseil Communautaire en date du 24 Juin 2015.

Ce rapport porte notamment sur la réévaluation des charges transférées à l'occasion de l'intégration de la Commune de Brazey-en-Plaine, dans la Communauté de Communes, en date du 1^{er} Janvier 2014.

Il rappelle également le processus, mis en place par la Communauté de Communes, pour la collecte des ordures ménagères et l'élimination des déchets.

En ce qui concerne la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères », dans la mesure où depuis le 1^{er} janvier 2013, le service est constitué en SPIC, qu'il fait l'objet d'un financement par redevance, les charges liées au coût du service sur Brazey ne doivent pas être comptabilisées dans le présent rapport, car elles sont financées par la redevance. Au demeurant, les charges d'emprunts afférentes à la déchèterie de Brazey n'étaient pas réglées par la commune mais par le SMICTOM. En conséquence, ces annuités d'emprunts feront l'objet d'un remboursement par la communauté de communes au SMICTOM.

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'approbation de ce rapport.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'entériner le rapport de la CLECT du 4 Juin 2015.

II° REHABILITATION ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
--

Dans le cadre de la réhabilitation de l'assainissement non collectif du presbytère et ensuite du rapport de visite du Cabinet BADGE avec le montant estimatif des travaux à réaliser, le

dossier de demande d'autorisation pour l'installation de ce dispositif a été accepté par la SDEI.

Des devis ont été sollicités auprès des entreprises Jura Assainissement et PERRAUD. Toutefois, préalablement au choix de l'Entreprise, il y a lieu de se prononcer sur le dispositif de réhabilitation à choisir. Le Maire rappelle les trois options possible : mise en place d'une micro-station, mise en place d'une fosse toutes eaux avec filtre à sable vertical et mise en place d'un filtre compacte.

Le Maire propose de déposer le dossier à la Communauté de Communes, afin de pouvoir prétendre à la subvention de l'Agence de l'Eau. Par contre, le conseil municipal souhaite réfléchir avant de délibérer sur le choix du dispositif et de l'entreprise qui devra réaliser les travaux.

III °VOTE POUR LA CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE
--

Le Maire informe que Mme Catherine COSSON a été reçue à l'examen d'adjoint administratif 1^{ère} classe.

Préalablement au vote éventuel de la création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, la Collectivité doit délibérer pour fixer les rations d'avancement de grade.

En effet, lorsque plusieurs fonctionnaires peuvent être promus au même avancement de grade dans la même collectivité, celle-ci doit décider au préalable du pourcentage de fonctionnaires promouvables dans l'année. Il peut varier de 0 à 100 %.

Cette délibération est obligatoire, quel que soit le nombre de fonctionnaire pouvant être promus.

Lorsque cette délibération est prise, elle est soumise à l'avis du Comité Technique, puis transmise au contrôle de légalité. Les tableaux d'avancement sont adressés à la Commission Administrative Paritaire compétente, pour avis.

La Collectivité doit également prendre la délibération pour créer le poste correspondant au grade d'avancement et éventuellement supprimer l'emploi correspondant à l'ancien grade.

Au vu de ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **Adopter, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion, pour le grade ci-après, le ratio suivant :
Adjoint administratif de 2^{ème} classe vers Adjoint Administratif de 1^{ère} classe : 100 %**
- **Autorise le Maire, à solliciter l'avis du Comité Technique Paritaire et à signer tous les documents nécessaires.**
- **Créer, après accord du CTP, le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe et de procéder à la suppression du poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe.**

IV° POLE SCOLAIRE

Le Maire fait le point sur l'avancement des travaux du pôle scolaire. Le chemin d'accès au pôle a été réalisé par l'Entreprise BACLET courant juillet, ainsi que la plateforme de retournement.

L'Entreprise GIRARD a procédé au terrassement mais étant en congés début Août, celle-ci doit reprendre les travaux courant de la semaine prochaine.

L'Entreprise PRO-AMIANTE doit intervenir le lundi 31 Août pour procéder aux opérations de désamiantage sur l'existant.

L'Entreprise GIRARD, agissant en qualité de sous-traitant de la Sté STCE, procédera à partir de la semaine 37, à la démolition du préau et du local de l'employé communal.

Une réunion est prévue le Jeudi 3 septembre avec le Cabinet A2A et les différents fournisseurs de réseaux, pour définir exactement les emplacements de ceux-ci.

René SCHEIDER informe qu'il a procédé à la mise en place d'une nouvelle porte et à l'aménagement du futur local technique situé derrière la caserne des pompiers. Le déménagement se fera courant de la semaine à venir.

Magalie SCHOLLAERT informe que les algecos sont arrivés et ont été installés jeudi matin (à savoir 3 algecos de 18 m² pour la classe et un 4^{ème} pour les toilettes). Les Entreprises LAPIERRE et GAUTHIER sont intervenues également pour procéder aux raccordements des réseaux.

Préalablement, en collaboration avec l'instituteur de l'école primaire et des bénévoles, les cartons ont été préparés dès mardi et ainsi, le déménagement a pu se réaliser jeudi après-midi. A noter que Mme NOTEBAERT Directrice de l'Académie de Dijon, a souhaité visiter ces nouveaux locaux vendredi matin. Magalie SCHOLLAERT l'a invitée également à faire une visite sur le site du pôle scolaire, pour lui présenter le travail déjà réalisé à ce jour.

Ensuite de la mise en fonctionnement des réseaux au niveau des algecos, divers petits dysfonctionnements sont apparus, Pierre-Etienne CONTESSE se charge de recontacter la Société d'Algecos, pour procéder aux réparations nécessaires dès le début de semaine.

V° BOIS COMMUNAUX

René SCHEIDER présente le bilan de l'année 2014 de la forêt communale dressé par l'ONF. Celui-ci présente des recettes pour 18.739,19 € (dont 17.860,00 € de ventes de bois sur pied, 102,00 € de location à la Société de chasse et 777,19 € de concession à SFR), et un montant de dépenses de 18.368,74 € (dont 12.775,35 € de travaux forestiers d'investissement, 5088,39 € de frais de garderie et d'administration et 505,00 € d'autres travaux). En ce qui concerne les travaux d'investissement, il y a lieu de déduire une subvention de 4.233,04 €. Le bilan de l'année 2014, présente un solde excédentaire de 4.603,49 €.

René SCHEIDER fait part également de son mécontentement vis-à-vis de l'Entreprise SUBTIL qui a bénéficié de la vente de bois sur pied sur adjudication, qui a eu lieu en Juin. En effet, il s'avère que les intervenants pour cette société, qui ont abattu les arbres et empilé ceux-ci, ont réalisé un très mauvais travail dans le bois, empêchant certains affouagistes de

pouvoir débarder leur lot. Le règlement imposé par l'ONF aux affouagistes n'a pas du tout été respecté par l'Entreprise SUBTIL.

Aussi, il convient avec le Maire de fixer un rendez-vous sur le site avec Mr DONIUS représentant l'Office National de la Forêt, et l'entreprise SUBTIL, afin de faire l'état des lieux des désordres engendrés par la coupe du bois sur pied.

VI ° CURAGE FOSSES

Le Maire informe que, lors de la présence de l'Entreprise BACLET pour la réalisation des travaux au niveau du pôle, divers travaux ont été réalisés sur la Commune, à savoir : nettoyage de quelques fossés vers les Goilles, travaux poteau à incendie en direction de la ferme des essarts, nettoyage de la gare, démontage de l'abri bus route de S AUBIN etc...

Le Maire rappelle que pour toute demande de la part d'un administré, pour buser le fossé se trouvant devant sa propriété, la Collectivité fournit les buses à l'administré qui prend financièrement à sa charge, l'installation de celles-ci.

VII ° QUESTIONS DIVERSES

14 Juillet 2015 :

Magalie SCHOLLAERT présente le bilan du repas du 14 Juillet. Celui-ci est égal à celui de l'année précédente. Dans l'ensemble, les participants à ce repas, ont été ravis de cette nouvelle formule.

En vue des repas et colis des aînés, Magalie SCHOLLAERT propose de demander prochainement des devis à différents traiteurs. Il y aura lieu de prévoir un repas un peu plus élaboré pour les aînés, par rapport à celui de 2014.

Nouvelles activités péri-éducatives :

Magalie SCHOLLAERT fait le point sur les NAP à compter de la rentrée scolaire 2015/2016.

Elle rappelle que celles-ci se dérouleront aux horaires suivants :

Ecole Maternelle : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15 h 45 à 16 h 30

Ecoles primaires : vendredi après-midi de 13 h 30 à 16 h 30

Pour les enfants de l'école maternelle, il y aura deux groupes partagés entre la salle de classe et la salle de motricité. Lorsqu'il y aura des activités pédagogiques complémentaires (aide personnalisée), les deux groupes seront alors ensemble dans la salle de motricité.

Pour les enfants des écoles primaires, les NAP se feront toujours sur le site de Franxault (préau et salle des fêtes) avec deux groupes, quelques idées sont déjà proposées : jardin éphémère, atelier marionnettes, initiation à la musique, à l'espagnol, etc....

Journée du 19 Septembre : appel de l'Association des Maires de France

Le Maire informe que l'AMF lance un appel au rassemblement dans toutes les communes de France, le Samedi 19 Septembre. Cet appel est lancé dans le cadre de la loi de finances 2016, afférente à la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités.

L'objectif principal de cette journée est de recueillir le maximum de soutiens de nos concitoyens, marquer les esprits et faire date par l'ampleur de la mobilisation. Ainsi, les élus sont invités à organiser à cette date, un temps d'information et d'échanges avec la population de la Commune. Les concitoyens pourront signer sur un site dédié à cette manifestation, une pétition de soutien aux communes.

L'AMF fournira à l'ensemble des communes des affiches, des flyers ainsi que des autocollants « j'aime ma commune », à distribuer à la population.

Un stand sera installé et tenu par les élus, lors de la kermesse solidaire de l'Association « Coup d'Pouce », le Samedi 19 Septembre 2015.

Etude projet éolien :

Le Maire informe que dans le cadre de la convention signée avec le SICECO, pour accompagner les collectivités dans l'étude du projet éolien, une réunion se tiendra en leur présence le Jeudi 1^{er} Octobre 2015 à 18 heures à la salle des fêtes. Il invite tous les élus à y participer.

Les élus des communes avoisinantes sont également invités à cette réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 heures 25.